



PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service protection de l'environnement Pôle installations classées et environnement

Mél : ddpp-pe@rhone.gouv.fr

Dossier suivi par : Olivier GUIBERT

Tél : 04 72 61 37 81

Direction départementale de la protection des populations

Société RHÔNE SAÔNE ENGRAIS

Zone Portuaire – 234 route de Beauregard
69 400 Villefranche-sur-Saône

Lyon, le 15 AVR. 2025

Monsieur le directeur,

Par arrêté préfectoral n° : DDPP-DREAL 2024-201 du 25 octobre 2024, votre société a été mise en demeure de régulariser sa situation administrative en engageant le processus de cessation d'activité conformément à l'article R. 512-75-1 et suivants du code de l'environnement.

Dans son rapport du 10 avril 2025, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, service chargé de l'inspection des installations classées, m'a fait savoir que vous aviez respecté l'ensemble des prescriptions de la mise en demeure précitée.

Par conséquent, je vous informe que la procédure de mise en demeure engagée à l'encontre de votre société ne sera pas poursuivie.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur départemental
Par délégation

L'adjointe au chef de service

Anabelle BIZIERE

Copie : UD DREAL